

	Conseil communal de Servion Procès-verbal de la séance du 24 juin 2026 <i>Salle du Grand Conseil, Lausanne</i>	
Présidente :	Mme Christine Mueller	
Secrétaire :	Mme Svetlana Antenen	
Scrutatrices :	Mme Rosa Aeschlimann	
	Mme Claire Sarbach	
Ouverture de la séance :	18h30	
Nombre de conseillers :	Assermentés :	45
	Quorum :	23
	Présents :	35
	Absents :	10
	Assermenté en séance :	0
	Majorité de séance :	18

Ouverture de séance : Mme Christine Mueller :

La présidente souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes, en particulier aux autorités communales, aux membres de l'administration, au public et au représentant de la presse. Elle adresse des remerciements particuliers à M. Nicolas Glauser, député du district de Lavaux-Oron au Grand Conseil, pour son accueil et la visite des lieux prévue à l'issue de la séance.

La présidente prononce ensuite son allocution de fin de législature, dont le texte intégral figure à l'annexe 1 du présent procès-verbal.

1. Appel nominal

Mme Svetlana Antenen, secrétaire du Conseil, procède à l'appel nominal.

Le Conseil compte actuellement 45 membres. Le quorum de 23 membres est atteint avec 35 membres présents ; la majorité pour cette séance est fixée à 18.

La séance est donc ouverte conformément à l'article 53 du Règlement du Conseil communal.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du PV de la séance du 23 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2026 est approuvé avec une abstention.

4. Communications du Bureau du Conseil

Dates des séances du Conseil communal 2026

- Mardi le 6 octobre, à la salle communale de Les Cullayes
- Vendredi le 11 décembre, lieu à déterminer

Utilisation des armoiries de la commune sur les rapports des commissions

La présidente répond à la question de M. Jérôme Berger, posée lors de la séance du Conseil de mars, concernant la présentation des rapports des commissions. Elle informe que les vérifications effectuées confirment que les armoiries de la commune peuvent être utilisées sur ce type de documents.

Le guide destiné aux commissions, transmis avec chaque convocation, a été revu et le modèle de rapport proposé contient désormais les armoiries.

5. Préavis municipal n° 06-2026 : Comptes 2025

Mme Corinne Mérat, rapporteuse, lit le résumé du rapport de la Commission de gestion.

Les comptes 2025 se soldent par un excédent de revenus de 54'179.21 fr., supérieur au budget qui prévoyait seulement 1'300 fr.

La situation financière de la commune est jugée saine, mais la marge d'autofinancement diminue pour la deuxième année consécutive et ne couvre que 46,7 % des coûts des préavis. Cette baisse entraîne une diminution de la fortune par habitant, passée de 944 fr. à 627 fr.

La Commission de gestion remercie M. Jérôme Oberson, syndic, pour les échanges constructifs et les réponses complètes apportées aux questions soulevées et félicite la Municipalité pour la bonne gestion des finances de la commune.

Au vu de ce qui précède, elle recommande au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

La présidente ouvre la discussion.

Mme Claire Sarbach s'interroge sur le dicastère « Ordures ménagères – Déchets » qu'elle constate comme étant déséquilibré. Elle relève que l'augmentation des taxes, entrée en vigueur au 1er janvier 2026, devrait rétablir l'équilibre. Or, la Municipalité évoque déjà une possible nouvelle hausse des taxes. Les taxes à Servion étant déjà plus élevées que celles des communes voisines, elle demande si d'autres mesures d'économie ont été étudiées avant d'envisager cette hausse, ou s'il existe d'autres raisons à cette situation.

M. Jérôme Oberson, syndic, indique que la SATOM (Société anonyme pour la valorisation des déchets) a annoncé une augmentation de ses coûts. La Municipalité examine actuellement, avec la boursière, si cette hausse peut être absorbée.

Il précise que la déchetterie de Servion bénéficie d'horaires d'ouverture étendus. Toutefois, certains usagers, entreprises ou privés, ne respectent pas toujours les règles lors de dépôts importants. Le coût de ces dépôts dépasse les taxes perçues. La Municipalité est en train

d'étudier une réorganisation de la déchetterie, soit par l'engagement du personnel supplémentaire, soit par une réduction des horaires d'ouverture.

Mme C. Sarbach précise que le service de la SATOM concerne les ordures ménagères, tandis que le déséquilibre du dicastère est imputable à la déchetterie.

Le syndic confirme que les ordures ménagères sont quasiment à l'équilibre et rappelle que leur coût doit être couvert par le prix des sacs taxés. Une hausse des taxes pourrait donc intervenir à l'avenir, même si elle n'est pas prévue pour l'instant. Il ajoute que l'augmentation des travaux de rénovation génère davantage de dépôts (gravats, cartons, etc.), ce qui surcharge également la déchetterie.

Mme Monique Ries, municipale, précise que la hausse des coûts de la SATOM ne concerne pas uniquement les ordures ménagères. Elle touche également les déchets encombrants, dont le coût passe de 110 fr. à 170 fr. la tonne, soit une hausse d'environ 40 %. Cette hausse s'explique notamment par le fait que les tarifs n'avaient pas été augmentés depuis plusieurs années et par la saturation des décharges, qui oblige la SATOM à adapter ses prix.

M. Denys Kaba demande des précisions sur les écritures relatives à la modification du système de comptabilisation entre l'ancienne et la nouvelle péréquation, figurant à la page 2 du préavis. Il souhaite notamment mieux comprendre les montants de 338'079 fr. de charges, de 294'614 fr. de revenus et de 116'080 fr. de correction liée aux décomptes finaux de l'ancien système. Il demande également quelles seront les conséquences pour les prochains exercices.

Mme Patricia Dutoit, boursière, explique que les deux premiers montants résultent du passage de l'ancienne péréquation à la nouvelle dans le cadre de la modification du système de comptabilisation. Ce passage génère à la fois des charges et des revenus qui se compensent. Le troisième montant correspond à la différence des décomptes finaux de l'ancien système, désormais remplacé par le nouveau système.

Elle ajoute qu'elle se tient à disposition pour fournir des explications complémentaires, car le sujet est très complexe et technique.

Plus personne ne demandant la parole, l'Assemblée passe au vote.

Les conclusions du préavis 06-2026 sont acceptées à l'unanimité.

6. Préavis municipal n° 07-2026 : Rapport de gestion 2025

Mme Corinne Mérat, rapporteuse, lit le résumé du rapport de la Commission.

Relevant une gestion communale satisfaisante, la Commission attire l'attention sur les points suivants : la stratégie de communication municipale, le suivi des infrastructures, en particulier la STEP, la protection de la biodiversité et les mesures climatiques, la transparence des formations suivies par le personnel, ainsi que la politique d'archivage. Par ailleurs, et d'une manière plus générale, la Commission de gestion recommande de renforcer le pilotage stratégique communal pour la prochaine législature, au moyen de l'élaboration d'une vision claire, d'axes prioritaires, d'un plan d'action et d'investissements.

La Commission de gestion remercie le syndic pour les échanges constructifs et les réponses complètes apportées aux questions, et félicite la Municipalité ainsi que l'administration communale pour la bonne gestion de la commune.

La Commission recommande donc d'accepter le préavis tel que présenté.

La présidente ouvre la discussion.

M. Barthélémy Agaësse fait part de deux remarques concernant les réponses de la Municipalité aux questions de la Commission.

Premièrement, concernant le point 6 « Forêts - page 17 », il indique que le fait de planter plus d'arbres qu'on n'en abat ne signifie pas une augmentation du volume forestier. Il explique qu'il s'agit d'une pratique sylvicole consistant à planter un grand nombre d'arbres pour assurer une croissance droite, puis à les éclaircir.

Deuxièmement, concernant le point 16 « Bureau technique - page 32 », il précise que même si le règlement communal sur le patrimoine arboré n'était pas encore en vigueur, le règlement d'application de la LPrPNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager) l'était déjà, constituant ainsi le cadre légal applicable aux autorisations d'abattage d'arbres.

M. Yves Devaud, municipal, confirme que davantage de jeunes arbres sont plantés, mais qu'il ne s'agit pas des mêmes essences qu'auparavant. Il précise qu'un arbre mature peut être remplacé par une dizaine de jeunes plants dans le cadre du renouvellement des essences forestières.

Concernant le règlement, il indique que la Commune appliquait déjà partiellement le cadre légal de la LPrPNP, mais que le règlement d'application communal n'était pas encore finalisé à l'époque en raison des délais de validation par le Canton. La situation est désormais clarifiée avec l'entrée en vigueur du règlement communal.

M. B. Agaësse ajoute avoir constaté le remplacement progressif des conifères par un mélange de feuillus et salue cette démarche.

Plus personne ne demandant la parole, l'Assemblée passe au vote.

Les conclusions du préavis n°07-2026 sont acceptées à l'unanimité.

7. Préavis municipal n° 08-2026 : Arrêté d'imposition pour les années fiscales 2027, 2028 et 2029

M. Richard Sermier, président-rapporteur, présente les conclusions du rapport de la Commission des finances qui estime que les propositions formulées dans le préavis sont adaptées à la situation financière actuelle de la Commune de Servion.

En conséquence, elle recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal n° 08-2026 tel que présenté et d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années fiscales 2027, 2028 et 2029.

La présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, l'Assemblée passe au vote.

Les conclusions du préavis n° 08-2026 sont acceptées avec une abstention.

8. Préavis municipal n° 09-2026 concernant le règlement du Conseil communal de la Commune de Servion

M. Javad Nazery, rapporteur, présente le rapport de la commission ad hoc.

La commission constate que la révision du règlement vise à le moderniser afin de tenir compte de l'évolution de la commune, de la complexification de la gestion des affaires publiques, de l'évolution des usages et de la nécessité de clarifier les rôles des différentes instances du Conseil communal.

Le préavis s'appuie sur des règlements de communes comparables, sur le modèle cantonal et sur une relecture du conseil juridique de la Commune. Il a également fait l'objet de l'examen préalable de la DGAIC (Direction générale des affaires institutionnelles et des communes), garantissant sa conformité au droit supérieur.

Les principales modifications apportées par rapport à la version de 2015 concernent la mise en conformité avec les lois cantonales, la clarification des rôles des organes du Conseil, ainsi que l'amélioration de la présentation et de la lisibilité du document.

De nouvelles dispositions sont également introduites, concernant notamment la composition et le fonctionnement des commissions ainsi que diverses adaptations visant à clarifier les procédures du Conseil (enregistrement des séances, gestion des absences, délais de remise des rapports, interventions des membres du Conseil, etc.)

La commission estime que le projet présenté est cohérent, répond aux exigences légales, améliore le fonctionnement institutionnel et tient compte des pratiques actuelles et des besoins futurs. Elle propose donc au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

La présidente ouvre la discussion.

M. R. Sermier fait part de ses remarques concernant l'article 38 « Commission de gestion » et l'article 39 « Commission des finances ».

En tant que président de la Commission des finances, il rappelle que celle-ci, composée actuellement de trois membres et deux suppléants, ne peut de toute façon siéger valablement qu'en présence de trois personnes, selon le règlement communal en vigueur, excluant ainsi toute prise de décision à deux.

Il indique ne pas s'opposer au passage à cinq membres, mais relève que cette augmentation implique de tenir compte des aspects logistiques. Il souligne également la question des délais : si les rapports doivent être remis plus rapidement, les préavis devront également être préparés plus en amont par la Municipalité.

M. Claude Lelièvre s'interroge sur le renouvellement annuel des commissions et sur une éventuelle élection des nouveaux membres chaque année. Il exprime ses inquiétudes quant au suivi des dossiers. En tant que membre de la Commission des travaux sur le réseau routier, il relève que certains dossiers sont de longue durée et que des changements de composition pourraient compliquer la continuité et la gouvernance de ces dossiers.

Mme Christine Mueller, en tant que membre du Bureau, explique la réflexion de celui-ci au sujet des remarques exprimées par M. R. Sermier et M. C. Lelièvre.

L'augmentation du nombre des membres des commissions de surveillance a été jugée justifiée, compte tenu de la pratique des autres communes du district, qui comptent au minimum cinq membres. La DGAIC a également confirmé le bien-fondé de cette disposition. Concernant l'adaptation du planning aux nouveaux délais de remise des rapports, cela nécessite effectivement une certaine réorganisation et l'adoption de nouvelles habitudes.

L'élection annuelle permet un renouvellement complet ou, plus probablement, partiel des commissions, favorisant l'implication d'un plus grand nombre de membres du Conseil ainsi que le développement ou la mise en valeur de leurs compétences.

M. Denys Kaba s'interroge sur la raison pour laquelle le préavis est présenté en fin de législature, alors qu'une partie du Conseil sera renouvelé. Il estime qu'un renouvellement annuel des commissions pourrait compliquer le suivi des dossiers et la continuité du travail, notamment en raison du temps nécessaire pour se familiariser avec les sujets et assurer la transmission des informations.

M. Jérôme Berger salue l'augmentation des délais pour le dépôt des rapports, mais souhaite savoir ce qu'il se passera si les délais ne sont pas respectés, car rien n'est prévu dans le règlement.

Mme C. Mueller répond que la pratique restera la même qu'à ce jour, à savoir que des rappels seront adressés aux commissions.

M. Frédéric Maffei s'interroge sur la qualité du travail des commissions permanentes en cas de changements annuels dans leur composition. Il relève que certains sujets, par exemple le nouveau plan comptable MCH2, nécessitent des formations et un accompagnement spécialisé. Le renouvellement annuel des postes pourrait limiter l'amélioration continue.

Mme C. Mueller répond qu'il ne s'agit pas nécessairement de renouveler les postes, mais, comme pour la présidence, la vice-présidence et le Bureau du Conseil, de procéder à une réélection ou confirmation annuelle. Il a été jugé utile d'étendre cette pratique aux deux commissions de surveillance.

M. Serge Theintz indique que, dans son expérience passée dans la Commission des finances, les candidatures étaient peu nombreuses et qu'il était parfois difficile de trouver des volontaires. Il estime que la reconduction annuelle des postes ne signifie pas nécessairement un changement des personnes et ne devrait pas poser de problème.

Mme Corinne Mérat revient sur la question de la passation des dossiers en relevant que cette notion ne s'applique pas aux commissions de surveillance, car il s'agit du traitement des préavis et que, pour la Commission de gestion, le travail s'effectue une fois par année.

Mme Claire Sarbach, en tant que membre du Bureau, répond à la question de M. D. Kaba concernant le traitement du règlement en fin de législature. Elle explique que la refonte du règlement a nécessité un important travail qui avait été même temporairement suspendu dans l'attente de l'adoption de la Loi sur les communes. Le délai d'approbation de cette loi n'étant toujours pas connu, il a été décidé de finaliser le projet et de le présenter au Conseil à ce moment afin de valoriser et de ne pas perdre le travail accompli, ainsi que de démarrer la nouvelle législature avec un règlement adapté.

Concernant la réélection des membres des commissions, elle indique que cela ne signifie pas nécessairement un changement des personnes déjà en place. Elle rappelle que le poste de présidence du Conseil est renouvelé chaque année et qu'il implique une transmission des connaissances et de l'expérience très importante. Des changements potentiels au sein des commissions ne devraient pas non plus poser de problème.

Enfin, elle souligne que le Bureau a souhaité harmoniser le fonctionnement de toutes les commissions, notamment en matière de composition et de modalités de réélection, afin de simplifier et uniformiser les règles.

M. Christophe Bossel remercie les personnes ayant travaillé à la rédaction du nouveau règlement, qui lui sera d'une grande aide lorsqu'il sera président pour l'année prochaine. Il relève que la rééligibilité annuelle peut sembler lourde, mais qu'il suffit qu'une commission se représente pour être reconduite pour l'année suivante. Le renouvellement annuel peut aussi apporter une certaine dynamique dans le fonctionnement des commissions.

Enfin, il revient sur la question de M. J. Berger qu'il juge pertinente. Il s'interroge sur la pratique dans le cas où une commission ne remettrait pas de rapport conformément à l'article 47 du règlement, lequel ne précise pas les conséquences.

Mme C. Mueller explique que, dans la pratique, cela est considéré comme un manquement au travail de la commission et donne lieu à un rappel à l'ordre. Le Conseil peut ensuite voter sur la prise en compte de l'objet dans la séance ou de le reporter à la séance suivante. Elle confirme que l'article concerné précise la procédure à suivre, mais pas les écarts à celle-ci.

M. F. Maffei s'interroge sur la nécessité de prévoir des moyens budgétaires pour accompagner les membres des commissions, notamment lors de changements importants comme le passage au MCH2. Il demande si le renouvellement annuel des commissions ne risque pas d'impliquer des coûts récurrents de formation, dans la mesure où de nouveaux membres devraient être régulièrement formés aux mêmes modules.

Mme C. Mueller répond que des formations MCH2 sont déjà régulièrement organisées, notamment au niveau cantonal et également en ligne, et qu'elles le seront encore davantage avec l'introduction du MCH2.

Elle précise qu'un échange avec Mme Patricia Dutoit, boursière communale, est possible en cas de questions. Une présentation pourrait également être organisée en temps voulu afin d'informer l'ensemble du Conseil sur ce changement important.

Le syndic confirme que l'organisation des formations est possible. Il précise que certaines sont gratuites et d'autres payantes, avec un coût estimé de l'ordre d'un millier de francs selon la durée des cours, et qu'un poste budgétaire pourrait éventuellement être prévu à cet effet.

Plus personne ne demandant la parole, l'Assemblée passe au vote.

Les conclusions du préavis n° 09-2026 sont acceptées à la majorité, avec 26 oui, 5 non et 4 abstentions.

9. Préavis municipal n° 10-2026 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 202'200 ttc en vue de financer l'achat de véhicules pour le service de la Voirie

M. Hermann Olivetta, rapporteur de la commission ad hoc, présente le rapport.

La commission a examiné le projet de renouvellement du parc de véhicules de la voirie. Elle relève que le tracteur Deutz Agrotion, acquis d'occasion en 2012, présente des signes de fatigue et doit être remplacé, tandis que le tracteur Deutz 5100 TTV, acquis en 2016, n'est plus adapté aux besoins actuels du service.

La Municipalité propose l'acquisition d'un nouveau tracteur Deutz 6135C TTV et d'un chargeur télescopique Magni TH 3.5.9, mieux adaptés aux tâches de la voirie. La commission s'est

également renseignée sur des alternatives électriques, mais celles-ci présentent des inconvénients techniques et financiers.

Au vu de l'état du matériel et de l'adéquation technique des véhicules proposés, la commission recommande au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Richard Sermier, président-rapporteur, lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

La Commission estime que la demande de crédit formulée dans le préavis répond aux besoins actuels et futurs du service de la voirie. En conséquence, elle recommande au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

La présidente ouvre la discussion.

M. Serge Theintz s'interroge sur l'équipement du chargeur télescopique Magni et demande si un grappin est prévu, relevant qu'il ne figure pas parmi les accessoires présentés sur le site internet.

M. Yves Boand, municipal, confirme que le grappin n'est pas prévu, car cette option n'a pas été jugée nécessaire pour les travaux de la commune. Une pince de type « crocodile » a été choisie, car elle est mieux adaptée aux travaux en déchetterie.

Mme Philippa King Rojo formule une remarque et deux questions concernant le préavis.

Elle constate tout d'abord plusieurs imprécisions dans le document. À la page 2, présentant le parc actuel de véhicules de la voirie, les indications relatives aux dates d'acquisition et de première mise en circulation des véhicules Deutz Agroton et Renault Kangoo lui paraissent ambiguës. Elle se demande s'il s'agit de véhicules d'occasion ou d'une autre situation.

Elle s'interroge ensuite sur la mention figurant sur la page 3 du préavis, selon laquelle une version électrique équivalente existe mais présente des inconvénients techniques et financiers. Elle demande si une alternative électrique a bien été étudiée, puis écartée pour ces raisons, et souhaite connaître la nature de ces contraintes ainsi que les critères ayant conduit à ce choix.

Enfin, elle relève que le statut du véhicule de démonstration, dont l'acquisition est prévue, n'est pas clairement précisé en ce qui concerne les garanties. Elle demande quelles garanties lui seront applicables et si elles diffèrent de celles pour un véhicule neuf.

M. Y. Boand, municipal, répond que les véhicules mentionnés sont tous deux des véhicules d'occasion, ce qui explique la différence entre la date d'immatriculation et la mise en service. Le Renault Kangoo a été acquis et immatriculé par son premier propriétaire en 2016, puis repris par la Commune en 2025. Le même principe s'applique au Deutz Agroton.

Concernant l'alternative électrique, il y a deux raisons principales pour lesquelles ce type de véhicule a été écarté. Premièrement, son coût est deux fois plus élevé que celui d'un véhicule thermique. Deuxièmement, certains travaux de la voirie réalisés avec une nacelle ne peuvent pas être effectués avec un véhicule électrique, celui-ci n'étant pas homologué pour ce type d'utilisation.

Enfin, il indique qu'un véhicule de démonstration est considéré comme un véhicule neuf et bénéficie donc des mêmes garanties.

Plus personne ne demandant la parole, l'Assemblée passe au vote.

Les conclusions du préavis n° 10-2026 sont acceptées avec une abstention.

M. Y. Boand remercie le Conseil pour l'acceptation du préavis. Il remercie également le chef de la voirie, M. Frédéric Nicollet, pour le travail important lors de la préparation du préavis, notamment pour les calculs des charges et les tableaux comparatifs mis à disposition des deux commissions.

10. Informations des délégations aux associations intercommunales

ASIJ – Association scolaire intercommunale du Jorat

M. Frédéric Maffei, délégué, présente le rapport de la séance de l'ASIJ tenue le 1er avril 2026.

- Trois préavis concernant les travaux au collège du Raffort à Mézières ont été traités et acceptés :
 - Un crédit de 502'000 fr. pour la rénovation de trois salles de science ainsi qu'une salle de préparation ;
 - Un crédit de 221'600 fr. pour la réfection des fenêtres et le remplacement de l'escalier de secours pour le mettre aux normes de sécurité ;
 - Un crédit de 148'000 fr. pour le renouvellement des luminaires dans le but de réduire la consommation énergétique.
- Un point de situation a été présenté concernant différents sujets :
 - Les établissements concernés comptent actuellement 1'857 élèves, soit une augmentation d'environ 30 élèves, mieux répartis entre les communes ;
 - Divers projets et activités sont organisés, notamment des spectacles et un journal scolaire réalisé par les élèves ;
 - Les contrats avec l'entreprise Helvetie sont reconduits pour les transports scolaires pour une durée de cinq ans, ainsi que pour la programmation annuelle des horaires, avec renouvellement tacite ;
 - 68 candidatures ont été reçues pour un poste de concierge, et une analyse est en cours concernant un départ en retraite anticipée ;
 - Une problématique liée aux rassemblements d'élèves durant la pause de midi est évoquée, à la suite des plaintes de riverains de Mézières en raison d'incivilités. Des mesures d'organisation ont été prises, notamment le déplacement de l'arrêt de bus vers le centre médical le mercredi à midi afin de mieux répartir les flux. Une proposition a été formulée afin d'étudier la mise en place d'une journée continue au collège du Raffort le mercredi pour les élèves de 9P à 11P, sur le modèle d'Oron. Ce postulat a été accepté à la majorité et sera examiné par le comité de direction ;
 - Le taux d'absentéisme étant élevé lors des dernières réunions, il est rappelé que la présence des délégués de l'ASIJ aux séances est importante.

○ AIESFE – Association intercommunale de distribution d’eau de Servion – Ferlens – Essertes

M. François Henry, délégué, informe que lors de la dernière séance, deux préavis ont été adoptés.

- Le préavis concernant la liaison de bouclage entre Le Borgeau et Ferlens permettra à la commune de Ferlens d’être alimentée en eau par deux côtés. Actuellement, elle est uniquement raccordée via Servion. Ce bouclage vise à sécuriser l’alimentation en eau, notamment en lien avec les réflexions sur la distribution dans le secteur du Vieux-Collège et du Vieux-Village à Servion. Cette nouvelle configuration pourra également améliorer la sécurité d’approvisionnement pour Servion. Le montant total du préavis, de 500'000 fr., est réparti à parts égales entre l’AIESFE et la commune de Jorat-Mézières.
- Les comptes 2025 ont été acceptés à la majorité. L’AIESFE présente un résultat équilibré, conformément aux statuts de l’association.

ORPC – Organisation régionale de la protection civile du district Lavaux-Oron

M. Hermann Olivetta, délégué, présente le rapport de la séance qui a eu lieu le 21 mai dans la salle communale de Les Cullayes.

- Le Comité de direction a signalé l’impact budgétaire de la suppression rétroactive de la participation cantonale de 15 fr. par jour de service dès le 1er janvier 2025, entraînant une charge supplémentaire d’environ 350'000 fr. Le départ du Commandant Favre au 31 juillet a également été annoncé ;
- Le Commandant ad intérim a présenté diverses communications, dont le bon déroulement du contrôle des sirènes, des informations sur plusieurs événements à venir (Bicentenaire à Forel, Tour de France, intervention d’urgence liée au G7 à Évian), ainsi que le courrier aux communes sur les normes AEAI pour les abris PC et le rappel des canaux de suivi d’information de l’ORPC (site internet et réseaux sociaux) ;
- Les comptes 2025 présentent des charges de 1'529'531.36 fr. et des revenus de 1'562'915.61 fr., avec un excédent de 33'384.25 fr. restitué aux communes. Le coût par habitant s’élève à 28.73 fr. Les comptes ont été acceptés à l’unanimité ;
- Le rapport de gestion 2025 a également été accepté à l’unanimité, la commission le jugeant complet.

CCSPA – Association intercommunale du centre collecteur de sous-produits animaux

La présidente donne lecture du rapport rédigé par M. Bernard Burri, délégué, excusé :

L’assemblée générale du CCSPA s’est tenue le mercredi 25 mars 2026 à Dompierre. Les comptes 2025 se soldent avec un déficit de 16'371 fr. après prélèvement sur le fonds de réserve. Les comptes ont été approuvés par les membres présents. Aucun préavis n’a été soumis aux délégués.

11. Communications de la Municipalité

M. Yves Boand : Instruction publique – Affaires sociales – Routes – Parkings – Éclairage public

- Communication concernant le Réseau Apéro (Accueil Petite Enfance Réseau Oron)

L'Assemblée s'est tenue le 17 juin à Vucherens. Le principal objet à l'ordre du jour était l'approbation des comptes 2025, acceptés à l'unanimité.

L'organe de contrôle a été invité afin de présenter et confirmer la bonne gestion financière du réseau, en présence de la directrice financière, Mme Christelle Monnet.

Une forte demande en accueil parascolaire a été relevée, avec environ 80 enfants actuellement sur la liste d'attente, principalement dans la région de Savigny-Forel. Des solutions devront être étudiées afin de répondre à ce besoin.

M. Jérôme Oberson : Administration générale – RH – Finances – Police – Défense incendie – Aménagement du territoire

- Remerciements à M. Jérôme Padrun et annonce de l'engagement d'un nouveau collaborateur à la voirie

Le syndic annonce le départ de M. Jérôme Padrun, qui quitte la commune après six ans d'activité au sein de la voirie. Il lui adresse ses remerciements pour son engagement et le travail accompli. Le texte intégral de l'allocution figure à l'annexe 2 du présent procès-verbal.

Suite à ce départ, le poste a été mis au concours. Après entretiens, la Municipalité a retenu la candidature de M. Lionel Papst, titulaire d'un CFC d'horticulteur paysagiste et d'un CFC de mécanicien en motorcycle léger. Il entrera en fonction le 3 août et le syndic demande de lui réserver un bon accueil.

- Remerciements à Mme Christine Mueller

Au nom de la Municipalité, le syndic remercie la présidente sortante du Conseil communal, pour son engagement durant la législature 2021-2026. Il souligne la qualité de la collaboration, la richesse des échanges ainsi que le travail accompli au service de la commune. Le texte intégral de son intervention est reproduit à l'annexe 3 du présent procès-verbal.

Mme C. Mueller remercie le syndic pour ces paroles et relève à son tour la qualité de la collaboration avec la Municipalité, ainsi que le caractère constructif et enrichissant des échanges.

- Remerciements aux membres du Conseil communal, à la Municipalité et au personnel communal

Le syndic remercie les membres du Conseil communal, les commissions, la Municipalité et le personnel communal pour leur engagement et le travail accompli tout au long de la législature 2021-2026. Il revient sur les principales réalisations de ces cinq années et adresse ses

encouragements aux autorités qui poursuivront leur mission. Le texte intégral de son allocution figure à l'annexe 4 du présent procès-verbal.

- Hommage à Mme Monique Ries

Au nom de la Municipalité, le syndic rend hommage à la municipale sortante, Mme M. Ries, en soulignant son engagement et sa contribution à la vie communale durant près de dix-neuf ans. Le texte intégral de son discours figure à l'annexe 5 du présent procès-verbal.

M. Monique Ries : Domaines et bâtiments – Déchets - Déchetteries – Protection Civile – Cultes

À l'occasion de la fin de son mandat, Mme M. Ries adresse un message de remerciement et de reconnaissance à l'ensemble des personnes avec lesquelles elle a collaboré au cours de ses années d'activité au sein de la Municipalité et du Conseil communal. Son intervention est reproduite dans son intégralité à l'annexe 6 du présent procès-verbal.

12. Questions individuelles et vœux

M. Hermann Olivetta salue les décorations des giratoires des deux villages de la commune, qu'il trouve très réussies et agréables. Il estime qu'elles contribuent à une bonne ambiance et remercie la Municipalité et la voirie pour ces aménagements.

M. François Clot revient sur la question de la déchetterie et de l'augmentation du prix d'élimination des déchets. Il exprime sa surprise quant au contenu du conteneur des déchets encombrants et propose que la benne soit accessible uniquement durant les heures d'ouverture du grand portail, pour en améliorer le contrôle. Afin de limiter les incivilités, il suggère également d'installer un panneau précisant que seuls les déchets ne rentrant pas dans un sac de 110 litres peuvent être déposés dans la benne.

Mme Monique Ries, municipale, répond que des réflexions sont en cours au sein de la Municipalité pour améliorer la gestion de la déchetterie, le dépôt des déchets étant souvent non conforme. L'accès aux bennes à encombrants et à bois pourrait être limité aux heures d'ouverture du grand portail. Elle rappelle que, selon le règlement, les objets de moins de 60 cm doivent être éliminés via les sacs taxés officiels.

M. Serge Theintz, en tant qu'employé à la déchetterie, souligne que des dépôts inappropriés ont lieu même durant les heures d'ouverture, notamment le samedi, malgré la surveillance, car il est difficile de tout contrôler en permanence. Le problème ne dépend donc pas uniquement des horaires d'ouverture.

Mme Laura Riusech revient sur une rupture de canalisation survenue le 10 janvier à la route du Vieux-Village, privant les habitants d'eau durant la journée, sans que l'information ait été communiquée sur l'application INotis. En raison des travaux entrepris, l'accès à certains garages a été bloqué et les habitants n'ont pas pu sortir de chez eux. Elle souligne que ce n'est pas la première fois que les problèmes surviennent à cet endroit et demande si des mesures sont prévues concernant cette route.

Le syndic répond qu'un préavis est en cours d'élaboration et sera présenté prochainement au Conseil. Il prévoit une réfection complète de la route du Vieux-Village, incluant le remplacement de la canalisation, pour un montant estimé entre 4 et 5 millions de francs.

M. Frédéric Maffei relaie les inquiétudes de plusieurs habitants de Les Cullayes concernant le passage piéton situé en face du restaurant Le Raisin, du côté de l'arrêt de bus. Il demande si l'installation d'un dos d'âne a déjà été étudiée afin de ralentir la circulation, en raison des excès de vitesse constatés dans ce secteur.

M. Yves Boand, municipal, répond qu'une étude a été mandatée auprès d'un bureau spécialisé afin d'analyser plusieurs points sensibles de la commune, dont le secteur en question. Il précise que des solutions seront proposées, notamment en lien avec la mise aux normes de sécurité des arrêts de bus et l'amélioration de la visibilité des passages piétons.

Clôture de la séance :

La présidente rappelle que la prochaine séance aura lieu le 6 octobre à 19h30 à la salle de Les Cullayes.

La suite de la soirée est ensuite annoncée : la photo officielle, la visite du bâtiment puis un apéritif servi à la buvette ou sur l'esplanade. Les consignes relatives au retour en bus sont également données.

La présidente remercie l'équipe de Sonomix ainsi que la Municipalité et l'administration communale, en particulier M. Christophe Chaillet, pour l'organisation de cette sortie « hors les murs ».

M. Nicolas Glauser, député, prend ensuite la parole. Au nom de la députation, il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et évoque la tradition d'accueillir les communes dans la salle du Grand Conseil. Il se réjouit des comptes positifs de la commune de Servion et salue sa bonne santé financière.

M. N. Glauser se présente ensuite brièvement, indiquant qu'il siège au Grand Conseil depuis 2012 et qu'il est agriculteur à Puidoux, avant d'expliquer le déroulement de la visite des lieux. Le syndic remercie M. N. Glauser pour sa venue et lui offre du vin en guise de présent.

La séance est levée à 20h45.

La présidente



Christine Mueller



La secrétaire



Svetlana Antenen

Annexes : mentionnées dans le procès-verbal.

Annexe 1 - Allocution de Mme Christine Mueller à l'occasion de la fin de la législature 2021-2026

Bienvenue à chacune et chacun, Monsieur le Syndic, Madame et messieurs les municipaux, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs. Bienvenue également aux membres de l'administration communale et aux auditeurs et auditrices, ainsi qu'au représentant de la presse locale. Je salue et remercie particulièrement Monsieur le député Nicolas Glauser qui va jouer ce soir le rôle du taulier et qui nous fera la visite l'issue de notre séance.

Je dois vous avouer que préparer un discours de fin de législature, dans ces lieux en plus, est un exercice un peu stressant. On se dit qu'il faut être à la fois digne, reconnaissante, inspirante, et comme si cela ne suffisait pas, ajouter une touche d'humour. Allons-y donc !

Cette séance est exceptionnelle, à plus d'un titre, par le lieu d'abord.

Situé à proximité du château Saint-Maire, ce bâtiment du Grand Conseil, construit en 1804 par Alexandre Perregaux, symbolise les débuts du Canton de Vaud et de sa démocratie. Rapidement jugé trop exigü et inadapté, il a suscité de longs débats - parfois très longs, pendant plus d'un siècle, preuve que la démocratie prend son temps.

En mai 2002, lors des travaux de rénovations, cet édifice historique fut en grande partie détruit par un incendie, contraignant le Parlement cantonal à siéger provisoirement au Palais de Rumine. Le projet de reconstruction a provoqué une interminable polémique, un référendum et plusieurs psychodrames parlementaires, notamment à propos du volume de l'ensemble et son toit. Finalement entièrement reconstruit entre 2014 et 2017, il allie modernité et valorisation des ressources locales, par exemple : la charpente réalisée à partir de bois issu à 100 % des forêts du Jorat.

Inauguré en 2017, ce bâtiment est ainsi redevenu le lieu emblématique de la vie politique et nos députées et députés y débattent avec une ardeur toute vaudoise et parfois s'emmêlent quelque peu les pinceaux.

Sans dénoncer qui que ce soit, je vous livre au passage quelques perles commises en 2025 par l'un ou l'autre acteur du théâtre du pouvoir :

"On sera comme des perruches en train de bailler aux corneilles" (j'espère que ce n'est pas le cas ce soir) ; Ou "on est à la croisée des tournants" ; "Je me suis comprise et je crois que je suis la seule" (phrase que j'aurai pu prononcer) ; Et une petite dernière pour la route : "Il faut admettre que si ces écoles sont privées c'est qu'elles ne sont pas publiques".

Je me demande si nous aussi, les autorités de la Commune, ne commettons quelques pataquès langagiers, mais laissons cela.

Ce soir, c'est aussi un moment un peu particulier, puisqu'on dit au revoir - mais rassurez-vous, pas adieu ! - à plusieurs d'entre vous : Sandra Gasser, Erwan Guillet, Claudio Merlino, Isabelle et René Padrin, Lionel de Pontbriand, Félix Rattin et Marcel Ries.

Au nom de toute l'assemblée, merci du fond du cœur pour votre engagement, parfois pendant de longues années. Vous avez fait vivre notre commune, chacun à votre manière. Et je suis certaine que l'on vous recroisera bientôt au détour d'un chemin, ou peut-être à la déchetterie - lieu hautement stratégique de notre vie locale !

Nous saluons aussi les sortantes et sortants, élus comme suppléants : Stéphanie Braillard, Mary-Claude Pittet, Robert Hugentobler, Philippa King Kojo, Serge Theintz, Javad Nazery et Jérôme Berger. Merci pour votre contribution précieuse, et qui sait, peut-être un retour prochainement ? Les portes restent ouvertes !

Un grand merci aussi au Bureau du Conseil : Erwan Guillet, Rosi Aeschlimann, Claire Sarbach, ainsi que Barthélemy Agaësse et Serge Theintz. Nous avons partagé de nombreux dimanches de votations - et oui, certains collectionnent les brunchs, et nous les bulletins de vote !

A Erwan Guillet, un merci tout particulier pour ton rôle de vice-président et la qualité de nos échanges.

Je tiens aussi à adresser un immense merci à Svetlana Antenen. Ton travail est essentiel à la bonne marche du Conseil mais reste souvent dans l'ombre. Merci pour ton engagement, ta disponibilité et ta patience.

Merci également à la Municipalité, en particulier Jérôme Oberson, et à toute l'administration communale avec lesquelles, il a toujours été aisé de dialoguer et de collaborer.

Pour ma part, cette séance est la dernière en tant que présidente. Cinq années intenses et enrichissantes ! Car oui, pendant ces années, j'ai appris l'art de distribuer la parole, celui - plus subtil - de la reprendre, et parfois la capacité de garder mon sérieux même quand les débats prenaient, disons, des chemins inattendus.

Et en y repensant, je me dis que présider ce Conseil, c'est un peu comme faire du funambulisme : il faut garder l'équilibre, avancer avec prudence... et surtout éviter de tomber, même quand ça tangué un peu. Merci pour votre confiance.

Je souhaite bien sûr à mon successeur, Christophe Bossel, autant de plaisir que j'en ai pris dans cette fonction.

Enfin, comment ne pas terminer sans évoquer Monique Ries, qui nous quitte après 19 ans comme Municipale. 19 ans, 3 syndics, un nombre certain de municipaux mais jamais de municipales. Bravo à toi ! Monique, tu as géré des dossiers techniques et parfois passionnés - parce que oui, on le sait, la déchetterie suscite parfois plus de débats que certains matchs de foot, genre Suisse- Canada ce soir

Merci pour ton engagement, ta persévérance et ton sens du service public. Et maintenant, place à une nouvelle étape : plus de temps pour toi, ta famille, les voyages, et bien sûr le tir - attention, on compte sur toi pour continuer de viser juste !

Annexe 2 - Discours du syndic en hommage de M. Jérôme Padrun

À Jérôme,

Après six années passées au sein de notre voirie, le moment est venu pour Jérôme de prendre un nouveau chemin professionnel. Même s'il n'est pas parmi nous aujourd'hui, nous tenions à lui adresser quelques mots de remerciement et de reconnaissance.

Durant toutes ces années, Jérôme a apporté bien plus que son savoir-faire et son expérience. Il a contribué concrètement à l'embellissement et à l'entretien de notre commune à travers de nombreuses réalisations qui resteront visibles longtemps encore. Parmi celles-ci, plusieurs constructions en bois, des aménagements, des fontaines et bien d'autres ouvrages qui témoignent de son travail soigné, de son sens pratique et de son attachement au travail bien fait.

Au-delà des réalisations, nous retiendrons également sa disponibilité, son engagement au quotidien, sa bonne humeur et les moments partagés avec ses collègues. Son passage au sein de notre équipe aura laissé une empreinte durable, non seulement à travers les infrastructures qu'il a contribué à créer, mais aussi à travers les relations humaines qu'il a su construire.

Aujourd'hui, une nouvelle aventure l'attend chez nos voisins, dans un contexte intercommunal. Nous sommes convaincus qu'il y apportera les mêmes qualités, le même professionnalisme et le même enthousiasme qui ont fait sa réputation chez nous.

Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir dans ce nouveau défi, de belles réussites, des projets stimulants et de nombreuses satisfactions personnelles et professionnelles. Que cette nouvelle étape soit riche en rencontres, en accomplissements et en belles opportunités.

Merci Jérôme pour ces six années d'engagement au service de notre commune. Nous te souhaitons plein succès pour la suite de ton parcours et garderons un excellent souvenir de ton passage parmi nous.

Avec toute notre reconnaissance et nos meilleurs vœux pour l'avenir.

Annexe 3 - Allocation du syndic en remerciement à Mme Christine Mueller

Chère Christine,

Après cinq années passées à tes côtés au sein du Conseil communal, il est temps de te remercier pour le travail accompli et l'énergie que tu as consacrée à notre commune.

Ces années ont été marquées par de nombreux dossiers, des décisions importantes, quelques débats parfois animés et, heureusement, aussi quelques moments plus légers. Nous n'avons pas toujours été du même avis, mais c'est aussi ce qui fait la richesse d'un Conseil communal et permet de faire avancer les choses.

Assumer la présidence n'est jamais une tâche facile. Il faut savoir écouter, arbitrer, garder le cap et parfois faire preuve de patience.

Au fil de ces cinq années, nous avons partagé bien plus que des séances et des discussions : des projets, des défis et de nombreux moments qui resteront de bons souvenirs. Même lorsque nos points de vue différaient, j'ai toujours apprécié ton engagement et ta volonté de servir notre commune.

Je te remercie donc pour ces années de collaboration et te souhaite beaucoup de satisfaction dans tes futurs projets, avec peut-être un peu plus de temps libre... même si j'ai comme l'impression que ce n'est pas vraiment ton style.

Avec mes meilleurs vœux pour la suite et, surtout, merci pour ces cinq années passées ensemble.

Annexe 4 – Allocution du syndic à l'occasion de la fin de législature 2021-2026

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales,

Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Député,

Avant de clore cette dernière séance de la législature 2021–2026, permettez-moi de prendre quelques instants pour m'adresser à vous de manière un peu plus personnelle.

Ce soir n'est pas seulement la fin d'une séance du Conseil communal. C'est aussi la fin d'un chapitre important de la vie de notre commune.

Lorsque cette législature a débuté en 2021, nous savions que de nombreux dossiers nous attendaient. Certains étaient déjà bien engagés, d'autres se sont invités en cours de route. Comme souvent dans une commune, il a fallu faire preuve de patience, de persévérance et parfois de créativité pour faire avancer les projets tout en répondant aux attentes de notre population.

Mais une chose n'a jamais changé : la volonté de servir notre commune avec sérieux et engagement.

Durant cette législature, le Conseil communal s'est réuni à 18 reprises et a traité 58 préavis, représentant plus de 7,6 millions de francs de crédits accordés et d'investissements réalisés ou engagés pour notre commune.

Derrière ces chiffres se cachent de nombreuses réalisations concrètes qui marqueront durablement notre territoire. Je pense naturellement au PACom, un dossier majeur qui occupera encore nos autorités durant les prochaines années et qui permettra de définir le développement harmonieux de notre commune tout en préservant son identité.

Je pense également au Plan Énergie et Climat Communal (PECC) ainsi qu'à la création du Fonds Énergie et Climat, qui traduisent notre volonté d'agir concrètement face aux enjeux environnementaux tout en accompagnant nos habitants et notre commune dans la transition énergétique. Je pense aussi aux nombreux investissements réalisés dans nos infrastructures : le remplacement de fenêtres dans plusieurs bâtiments communaux, les travaux routiers, l'entretien et la rénovation de nos réseaux de canalisations, le renouvellement de véhicules et d'équipements communaux, ainsi qu'aux différents règlements que nous avons dû adapter ou mettre à jour afin de répondre à l'évolution des législations et des besoins de notre population. Cette dernière année a d'ailleurs été particulièrement riche en dossiers, en projets et en décisions importantes pour l'avenir de notre commune.

Mais la vie communale ne se résume pas aux préavis présentés dans cette salle.

Une part importante du travail accompli durant cette législature s'est également déroulée dans le cadre des nombreuses associations et collaborations intercommunales auxquelles notre commune participe. Que ce soit dans les domaines du feu, de la protection civile, des affaires sociales, de l'enfance et de la jeunesse, de l'épuration des eaux, des transports publics, des déchets, de la sécurité ou encore des infrastructures régionales, de nombreux dossiers ont été traités, discutés et défendus lors des séances intercommunales.

Ce travail est souvent peu visible pour la population et parfois même pour les autorités communales. Pourtant, il est devenu essentiel. Aujourd'hui, de nombreux défis dépassent les frontières de nos communes et nécessitent une collaboration étroite avec nos partenaires régionaux.

Au cours de ces trois dernières années comme syndic, j'ai pu mesurer l'importance de ces collaborations et j'ai toujours eu à cœur de défendre les intérêts de Servion dans ces différentes instances tout en privilégiant le dialogue et l'esprit de partenariat.

Comme beaucoup d'entre vous le savent, mon engagement de pompier m'a appris qu'aucune mission ne réussit seul.

Lors d'une intervention, chacun a son rôle. Certains sont devant, d'autres derrière. Certains prennent les décisions, d'autres assurent le soutien indispensable à la réussite de la mission. Mais au final, ce qui fait la différence, c'est toujours l'équipe.

Pour une commune, c'est exactement la même chose.

Je tiens tout d'abord à remercier mes collègues de la Municipalité pour leur engagement, leur disponibilité et leur esprit de collaboration tout au long de cette législature.

Je remercie également l'ensemble des membres du Conseil communal. Vous avez consacré de nombreuses heures à l'étude des dossiers, aux travaux des commissions et aux débats de notre Conseil. Cet engagement est précieux et mérite toute notre reconnaissance.

Je souhaite également remercier les membres des différentes commissions, dont le travail rigoureux permet à notre démocratie locale de fonctionner efficacement.

Mes remerciements les plus sincères vont également à l'ensemble du personnel communal.

Nous avons la chance de pouvoir compter sur des collaboratrices et des collaborateurs compétents, engagés et profondément attachés au service public. Que ce soit au greffe, à la bourse, au contrôle des habitants, à la voirie, aux services techniques, à l'entretien de nos bâtiments ou dans toutes les autres missions assumées quotidiennement au service de la population, chacun contribue à la qualité de vie dans notre commune.

On parle souvent des autorités, mais beaucoup moins de celles et ceux qui, chaque jour, assurent le bon fonctionnement de notre administration. Pourtant, sans eux, aucun projet ne verrait le jour et aucune décision ne pourrait être mise en œuvre.

Je tiens donc à leur adresser, au nom de la Municipalité et en mon nom personnel, un immense merci pour leur professionnalisme, leur disponibilité et leur engagement.

Je remercie également les sociétés locales, les bénévoles, nos partenaires régionaux ainsi que toutes les habitantes et tous les habitants qui contribuent à faire vivre notre commune.

Pour ma part, j'ai eu l'honneur d'assumer la fonction de syndic durant les trois dernières années de cette législature.

Trois années qui sont passées très vite. Trois années riches en expériences, en rencontres, en défis et parfois en remises en question.

J'en retiens avant tout la qualité des personnes avec lesquelles j'ai eu la chance de travailler.

J'en retiens également la confiance qui m'a été accordée et dont je vous remercie sincèrement.

Je suis fier du travail accompli collectivement. Non pas parce que tout aurait été parfait, mais parce que chacun a cherché à faire avancer notre commune avec conviction, sérieux et respect.

Et je dois vous l'avouer : loin de considérer ce soir comme une fin, je le vois surtout comme le début d'une nouvelle étape.

Je me réjouis sincèrement de poursuivre cette aventure lors de la prochaine législature. Les défis seront nombreux, les projets aussi, mais je suis convaincu que notre commune dispose de toutes les ressources, de toutes les compétences et de toute l'énergie nécessaires pour continuer à avancer avec confiance.

Avant de terminer, la Municipalité a souhaité marquer cette fin de législature par une petite attention. Nous avons le plaisir de vous remettre un modeste cadeau en guise de reconnaissance pour le temps, l'énergie et l'engagement que vous avez consacrés à notre commune durant ces cinq années.

Les personnes qui ne peuvent malheureusement pas être présentes ce soir ne sont évidemment pas oubliées. Elles seront remerciées personnellement dans les prochains jours.

Mesdames et Messieurs,

Merci pour votre confiance. Merci pour votre engagement. Merci pour le temps consacré au service de notre commune. Et merci de contribuer, chacune et chacun à votre manière, à faire de Servion et des Cullayes une commune dynamique, attractive et où il fait bon vivre.

Je me réjouis de poursuivre cette belle aventure avec vous. Je vous remercie de votre attention.

Annexe 5 – Allocation du syndic en hommage à Mme Monique Ries

Chère Monique,

Ce soir, nous ne saluons pas seulement le départ d'une Municipale et Vice-Syndique. Nous remercions surtout une personne qui, durant près de vingt ans, a consacré une partie importante de son temps, de son énergie et de son cœur à notre commune.

Dix-neuf ans de Municipalité, ce n'est pas rien. Dix-neuf ans durant lesquels tu as vu passer plusieurs syndics, plusieurs secrétaires communaux, plusieurs collègues municipaux, des projets de toutes sortes, des changements importants et quelques dossiers dont on se demande encore aujourd'hui comment ils ont pu prendre autant de temps...

Durant une grande partie de cette aventure, tu as également été la seule femme autour de la table municipale. Et il faut bien reconnaître que tu as toujours su y trouver ta place, avec ton bon sens, ton expérience, ta franchise et ton regard souvent très pragmatique sur les choses.

Par curiosité, j'ai voulu calculer ce que représentent ces années de Municipalité.

À raison d'une séance chaque lundi d'environ trois heures, cela représente près de 2'964 heures de séances, soit plus de 123 jours complets passés autour de la table municipale.

Oui, Monique, tu as consacré plus de quatre mois de ta vie uniquement aux séances de Municipalité ! Et encore, ce calcul ne tient pas compte des commissions, des assemblées communales, des séances extraordinaires, des visites de terrain, des manifestations et de toutes ces discussions qui commencent avant la séance et se terminent bien après que chacun soit censé être rentré chez lui. Durant toutes ces années, tu as participé à de très nombreux dossiers. Certains simples, d'autres beaucoup plus complexes.

Et puis il y a eu le grand feuilleton de la déchetterie et des déchets. Je crois que ce dossier mérite presque sa propre série télévisée. Entre les études, les variantes, les réflexions, les discussions, les séances et bien sûr la fameuse taxe déchets, nous avons parfois eu l'impression que ce dossier nous accompagnerait jusqu'à la retraite... ce qui, finalement, n'était pas totalement faux !

Mais heureusement, la vie communale ne se résume pas aux déchets, aux règlements et aux budgets. Lorsque l'on repense à ces 19 années, ce sont surtout les moments de partage qui reviennent en mémoire. Ton fameux gâteau au vin cuit, devenu au fil des ans une véritable institution communale. Soyons honnêtes : certains regardaient peut-être l'ordre du jour, mais beaucoup voulaient surtout savoir si le gâteau serait de la partie !

Nous nous souvenons aussi du vin chaud, des sachets de Noël préparés pour les enfants de l'église, des marchés, des manifestations, des tirs des municipaux, des journées de l'UCV et de toutes ces occasions où le travail laissait un peu de place à la convivialité.

Car finalement, ce sont souvent ces moments-là qui créent les plus beaux souvenirs.

Cet engagement illustre parfaitement ta manière de servir la collectivité : discrètement, efficacement et toujours avec beaucoup de générosité.

Durant ces 19 années, tu as accompagné l'évolution de notre commune, participé à de nombreuses décisions importantes et consacré beaucoup de temps à la vie publique.

Bien sûr, il y a parfois eu des discussions animées, quelques divergences de vues et certains dossiers plus compliqués que d'autres. Mais il y a surtout eu énormément de bons moments, de rires, de complicité et de souvenirs partagés. Et c'est probablement cela que nous retiendrons le plus.

Les bâtiments se construisent, les projets se terminent, les règlements changent et les autorités se renouvellent. Mais les personnes qui s'engagent durablement pour leur commune laissent une trace particulière. Monique, tu fais partie de celles-là.

Alors ce soir, au nom de tous ceux qui ont eu la chance de siéger à tes côtés, de travailler avec toi ou simplement de partager un bout de chemin durant ces 19 années, je souhaite te dire un immense merci. Merci pour ton engagement. Merci pour ton temps. Merci pour ta disponibilité. Merci pour ta fidélité envers notre commune. Merci pour tous ces souvenirs que nous avons construits ensemble.

Nous te souhaitons maintenant de profiter pleinement de cette nouvelle étape de vie, de ta famille, de tes proches, de tes passions et de toutes les belles choses qui t'attendent.

Et rassure-toi : même si tu quittes officiellement la Municipalité, ton gâteau au vin cuit gardera toujours une place à notre table.

Merci pour tout, Monique. Et surtout, bonne route pour la suite.

Annexe 6 – Allocution de Mme Monique Ries à l'occasion de la fin de son mandat

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillés

Chers collègues,

Ce soir est un moment particulièrement émouvant pour moi. Après 19 ans passés au service de notre municipalité, et près de 10 ans au sein du conseil, vient le temps de tourner une page importante de ma vie publique.

Lorsque je me suis engagée je ne mesurais pas encore tout ce que cette fonction allait m'apporter humainement. J'y ai découvert la richesse des échanges, la diversité des opinions, mais surtout une formidable volonté commune de faire avancer notre commune et de servir l'intérêt général.

Durant toutes ces années, nous avons connu des projets' des réussites' parfois aussi des difficultés et des débats animés. Mais je retiens avant tout l'esprit de collaboration' le respect mutuel et l'engagement sincère de toutes celles et ceux qui donnent de leur temps pour la collectivité.

Je tiens à adresser mes remerciements à tous mes collègues anciens et actuels, aux membres du conseil ancien et actuel pour leur confiance, au personnel communal, souvent dans l'ombre mais indispensable au bon fonctionnement de notre commune, et bien sûr à ma famille pour les absences que représente un tel engagement.

Servir sa commune est une responsabilité exigeante, j'ai beaucoup appris au contact des habitants et des personnes engagées à mes côtés.

Je quitte aujourd'hui mes fonctions avec gratitude, avec de nombreux souvenirs, et avec la satisfaction d'avoir, à mon niveau, contribué à la vie de notre collectivité.

Je souhaite plein succès à celles et ceux qui poursuivront cet engagement. Je suis convaincue que notre commune continuera à évoluer grâce à l'énergie, aux idées et à la volonté des personnes qui la servent.

Merci à toutes et tous pour votre confiance.